



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 29699

Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les parents d'enfants handicapés. En effet, les enfants handicapés et leurs familles souffrent d'un important manque de place dans les établissements d'éducation spéciale. Des listes d'attente de plus en plus longues sont constatées et des enfants handicapés qui devraient être placés en établissement restent en milieu scolaire, faute de place. Dans la région du Nord, des familles vont jusqu'en Belgique pour trouver un établissement ayant une place pour leur enfant. Il devient donc urgent de consentir un effort budgétaire afin de remédier à ces situations. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

Texte de la réponse

La région du Nord - Pas-de-Calais accuse, en effet, un déficit important de places pour enfants handicapés, qui oblige, dans certains cas, leur placement en Belgique. La ministre de l'emploi et de la solidarité est pleinement consciente de la situation difficile qui en résulte et de la nécessité d'y remédier. Des moyens importants ont déjà été engagés par l'Etat et l'assurance maladie pour satisfaire les souhaits légitimes des parents d'enfants handicapés et pour répondre aux besoins de ces derniers dans la région du Nord - Pas-de-Calais comme sur l'ensemble du territoire national. Les structures spécialisées restent effectivement indispensables, notamment pour les enfants handicapés mentaux sévères et profonds, polyhandicapés, autistes très déficitaires qui ne pourront jamais ou très difficilement s'intégrer en milieu de vie ordinaire. Concernant la région Nord - Pas-de-Calais, au titre des mesures nouvelles 1999, l'assurance maladie a participé au financement du projet d'extension de l'Institut médico-éducatif (IME) de Saint-Jans-Cappel (Nord) à hauteur de 786 558 francs (crédits en année pleine). Le Gouvernement a également décidé de financer, dans le département du Nord, la création d'une section pour enfants polyhandicapés de 12 places dans un IME de Marcq-en-Baroeul (4,1 MF en année pleine) et d'un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) à Douai (1,5 MF en année pleine). Par ailleurs, le développement des capacités d'accueil des établissements pour adultes handicapés que rendra possible le plan pluriannuel arrêté par le Gouvernement pour la période 1999-2003 devrait permettre de libérer les places occupées par les adultes (au titre de « l'amendement Creton ») dans les établissements d'éducation spéciale. Seront ainsi créées, entre 1999 et 2003, 5 500 places nouvelles de maisons d'accueil spécialisées et de foyers à double tarification (MAS et FDT), 2 500 places d'ateliers protégés (AP) et 8 500 places de centres d'aide par le travail (CAT). A ce titre, le Nord - Pas-de-Calais a bénéficié en 1999 de 96 nouvelles places de CAT. Son taux d'équipement au 31 décembre 1998 était de 3,76 places pour 1 000 habitants. A titre comparatif, le taux d'équipement national était de 2,83 places pour 1 000 habitants. La répartition des moyens nouveaux concernant les MAS-FDT a également permis d'attribuer à cette région un montant de crédits d'assurance maladie d'environ 2,3 millions qui a bénéficié à deux foyers à double tarification (FDT) de la région Nord - Pas-de-Calais situés respectivement à Guines (Pas-de-Calais) et à Saint-Jans-Cappel (Nord). Enfin, ces établissements, détenteurs d'un savoir-faire, ont un rôle à jouer comme structures d'appui à l'intégration scolaire à travers les services ambulatoires tels que les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile.

(SESSAD) qui leur sont rattachés. A cet égard, les mesures nouvelles au titre de l'exercice 1999 ont rendu possible le financement de deux projets de SESSAD : un projet d'extension à Feignies dans le Nord (2,3 MF en année pleine) et une création à Boulogne-sur-Mer dans le Pas-de-Calais (750 000 francs en année pleine). Le financement de places de SESSAD à Lens (Pas-de-Calais) a également été retenu dans le cadre du programme autisme (230 000 francs en année pleine). Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en 2000. A cet effet, il propose de faire progresser l'ONDAM médico-social de 4,9 %. Déjà en 1998 (+3,1 %) et en 1999 (+3,7 %), l'ONDAM médico-social avait progressé une fois et demi plus vite que l'ONDAM total. En 2000, il progressera de près du double du taux global (2,5 %). La mobilisation de l'ensemble de ces moyens témoigne de la ferme volonté du Gouvernement d'apporter des réponses concrètes, durables et de qualité aux problèmes posés par la prise en charge des jeunes handicapés, dans la région du Nord - Pas-de-Calais, comme dans toutes les régions où les besoins sont avérés.

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29699

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 octobre 1999

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2777

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5899